

Lo pichòt jornau de Sant Restit

N°5

Prononcer : « lou pítcho dzournaw de san rasti »

Le mot du Maire

Mairie :

2, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 04 71 71
Fax : 04 75 96 71 68
mairie@saintrestitut-mairie.fr
www.saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi :
de 9h à 12h.

Mardi : de 14h30 à 18h.

Vendredi : de 9h à 12h
et de 14h30 à 18h.

Point info tourisme

Agence postale Communale

3, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 49 81 80
Fax : 04 75 04 87 88
pitstrestitut@yahoo.fr

Horaires d'ouverture :

Ouvert toute l'année

sauf dimanche et jours fériés

Lundi, mercredi, jeudi, samedi :
de 9h à 12h.

Mardi : de 13h45 à 18h.

Vendredi : de 13h45 à 17h.

Tout en affirmant son attachement aux communes, aux valeurs de démocratie de proximité qu'elles représentent, soit-disant conscient de l'attachement des Français à cet héritage de la révolution (la participation aux élections municipales le démontre), l'État accélère la disparition de celles de moins de 3500 habitants dans un premier temps.

En un an, 1000 communes ont disparu, fusionnées en communes nouvelles, incitées par les dotations bonifiées de l'État, qui pour financer cet encouragement, prélève toujours plus sur les dotations de fonctionnement attribuées aux communes.

Les communes sont vidées de leurs compétences au profit des communautés de communes ; les prochaines compétences transférées obligatoirement sont les rivières et les digues, les plans d'eau, l'eau et l'assainissement.

Après des décennies de décentralisation, le mouvement inverse est amorcé, l'État imagine une France faite uniquement de grandes agglomérations et de métropoles.

Avec la baisse constante et implacable des dotations de l'État, avec les prélèvements sur les finances communales (FPIC*) dus à notre appartenance à une communauté de communes au potentiel fiscal* très élevé, la question d'une fusion de communes se pose. Faut-il céder au chant des sirènes ? Nos concitoyens sont-ils encore attachés à leur commune ?

Y a-t-il véritablement un intérêt financier à fusionner entre petites communes ? Que pèsera une commune nouvelle dans la communauté de communes ? Autant de questions que l'on doit se poser.

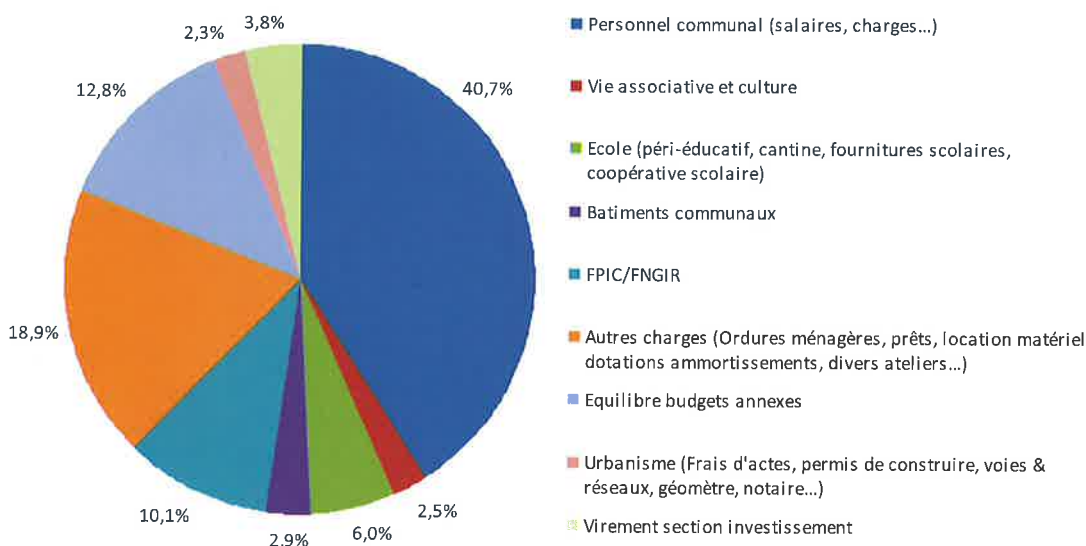
Malgré toutes ces incertitudes et interrogations, il est évident que les évolutions ne peuvent se concrétiser sans la fédération de nos collectivités. C'est ainsi que les travaux de déploiement du réseau de fibre optique initié par le syndicat Ardèche Drôme Numérique débuteront en 2017, le quartier des Blâches à Fierrelatte et Saint Restitut sont prioritaires. La communauté de communes qui adhère au syndicat, participe financièrement à cette opération, les premiers raccordements de très haut débit sont attendus pour début 2018.

Bonne rentrée à tous.

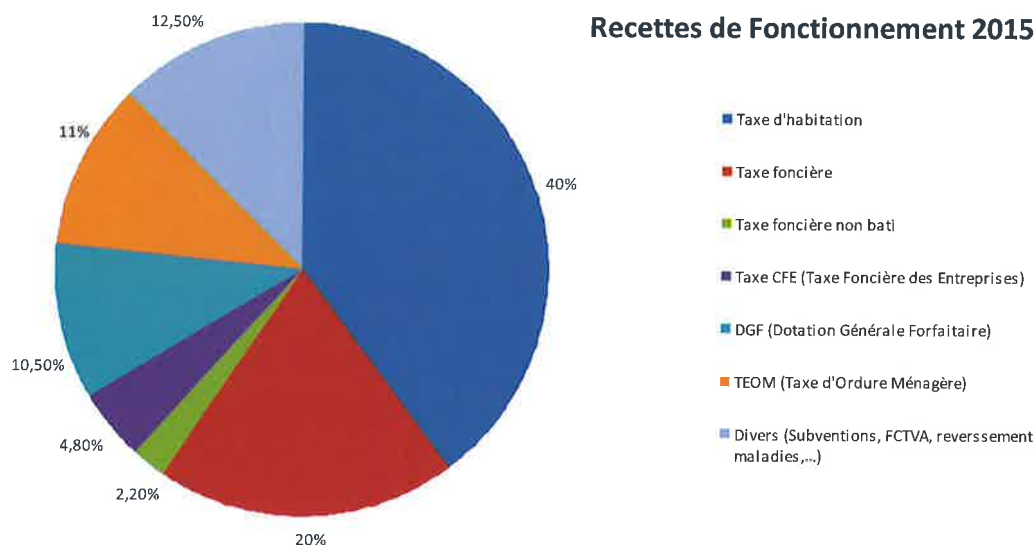
Yves Armand



Dépenses de Fonctionnement 2015



Recettes de Fonctionnement 2015



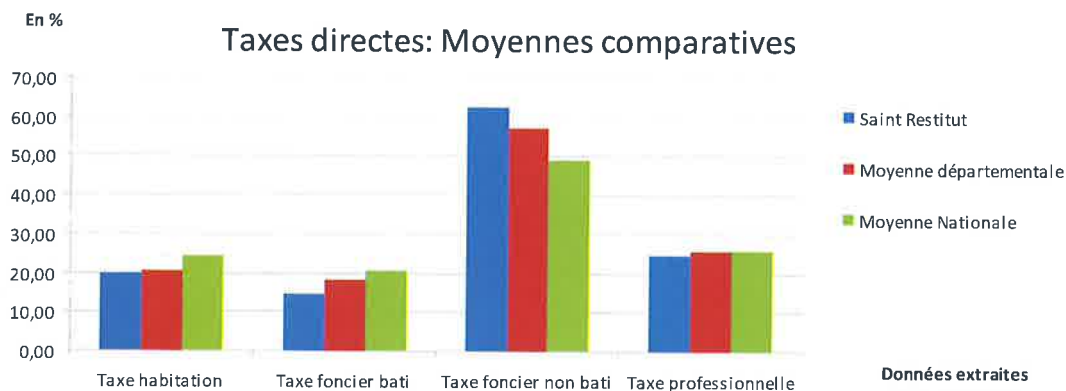
Notre communauté de communes est très riche, elle a un potentiel fiscal* par habitant très largement au-dessus de la moyenne. Mais si cette richesse ne bénéficie qu'à deux communes, ce potentiel fiscal est agrégé* entre toutes les communes pour déterminer le montant de prélèvements du FPIC* pour chaque commune. Ce mécanisme instauré par la loi est très défavorable aux petites communes, à l'exemple de Saint Restitut qui a vu son prélèvement augmenter de 600 % en trois ans. Cette augmentation exponentielle, difficilement supportable, est accentuée par le nouveau critère pris en compte dans son calcul, à savoir «le revenu moyen par habitant». Saint-Restitut présente le plus haut revenu moyen par habitant de la CCDSP sans pour autant bénéficier davantage de ressources.

Potentiel fiscal : le potentiel fiscal correspond au montant que pourrait percevoir la commune si elle appliquait les taux de taxes moyens nationaux sur les bases fixées par la direction générale des impôts (ex valeur locative).

Agrégé : lorsque le potentiel fiscal de chaque commune est fusionné pour former un potentiel moyen servant de base au calcul de prélèvement du FPIC.

FPIC : fonds de péréquation intercommunal, instauré par la loi à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle ; il est alimenté par les communes ayant un potentiel fiscal élevé pour être reversé aux communes défavorisées.

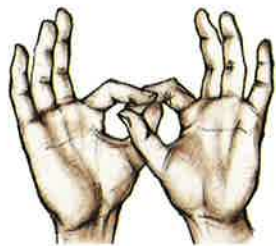
Taxes directes: Moyennes comparatives



Données extraites de la DGFIP 2015

Le saviez-vous ?

- Le personnel communal à l'école regroupe 10 agents titulaires ou sous contrat, dont certains sont polyvalents.
- Depuis la rentrée 2014-2015, 45 heures supplémentaires ont été ajoutées pour accompagner et encadrer les enfants.
- Pour l'organisation de la périscolaire des maternelles et élémentaires, nous disposons de 4 agents municipaux diplômés.
- 3 professionnels et 2 agents municipaux diplômés gèrent à ce jour les activités péri-éducatives.
- A la cantine, deux agents préparent les repas et sont accompagnés de leurs collègues lors des services. L'accompagnement et la surveillance des enfants à la cantine sont renforcés cette année par l'embauche d'une jeune fille diplômée.
- Le ménage et l'hygiène des locaux de l'école sont assurés par trois personnes.
- Avant la sieste des maternelles, nos ATSEM assurent auprès des enfants une pause de 10 mn de relaxation.
- En périscolaire, les enfants découvrent une fois par semaine le langage des signes.
- Les activités péri-éducatives des maternelles sont exposées dans le dortoir.
- A la cantine, des parents ont été invités à partager le repas de Noël avec les enfants, deux autres rendez-vous seront prévus en 2016-2017.
- Lundi 27 juin 2016, nous avons assisté à la restitution des acquis des enfants lors des activités péri-éducatives en présence de nombreuses familles.



Les enfants ont appris avec Patricia les différentes possibilités de jouer avec un ballon sur des chaises et cela toujours en rythme, ce qui n'est pas une évidence !

Puis nos enfants se sont essayés à la langue de Shakespeare à travers des comptines avec Mme Hutchison ; Carole Montagner a pris le relais avec les enfants pour nous présenter différents types d'actions que l'on retrouve dans le théâtre, tels que les multitudes de rires, comment simuler l'action de donner une gifle voire deux, des expressions diverses comme la tristesse, la joie etc...

Le final fut présenté par Floriane qui a profité d'avoir des petits acteurs en herbe pour nous faire découvrir des sketches, des fausses publicités sur grand écran ! Il ne manquait plus que les récompenses aux Césars pour clôturer cette belle fin d'après-midi !

Nos enfants ont acquis avec un certain talent de nouveaux savoirs, rendez-vous à la prochaine rentrée pour d'autres découvertes.



Les grands travaux d'été à l'école élémentaire

Réfection totale de la cour. Réalisation d'un nouveau portail avec pose d'un interphone et enfin rafraîchissement des peintures de la cantine et de la classe du 1^{er} étage ainsi que toutes les interventions habituelles pour les « grandes vacances » dans les deux écoles.



Les nouveautés 2016-2017

- Une charte « bonne conduite » présentée et soumise à la signature des enfants, parents, enseignants, intervenants et personnel communal.
- Mise en place d'une étude surveillée pendant le temps périscolaire (attention il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs).
- Achat d'un nouveau four à étuve pour la cantine qui permettra le maintien au chaud des plats sans dessécher les aliments.
- Soirée « portes ouvertes » pour présenter la cantine à la rentrée.
- Deux réunions seront proposées aux parents dès la rentrée : une pour les interventions du personnel communal et l'autre pour les activités périscolaires et péri-éducatives. Nous savons compter sur une participation de l'ensemble des parents d'élèves.
- Une fois par mois et sur inscription, des parents pourront être accueillis lors des activités péri-éducatives.
- Nouvelle activité « chant-yoga » en lieu et place de l'activité « anglais » pendant le temps péri-éducatif.



Les MERCIS

- A tous les enseignants, intervenants des temps péri-éducatifs, périscolaires et l'ensemble du personnel communal pour leur implication à l'école.
- Un remerciement tout particulier à Bernadette Rimbert qui part à la retraite après de nombreuses années de bons et loyaux services communaux.
- Merci et bonne route à Dominique Bergasse qui quitte notre école et qui fût très apprécié des enfants et parents qui ont eu la chance de le côtoyer.
- A tous les parents qui se sentent impliqués dans l'école et qui ont su donner du temps et des idées pour un meilleur fonctionnement.
- Au papa qui a réalisé le plan topographique de la cour élémentaire, travail indispensable avant sa réfection.



Mise en place de la téléalerte pour les habitants de Saint-Restitut conformément aux recommandations préfectorales

Il s'agit d'un outil destiné à vous prévenir en cas d'évènements de risques majeurs et pouvant représenter un danger pour votre sécurité (incident sur site nucléaire, canicule, feu de forêt, évènements climatiques...). Il peut être également utilisé très ponctuellement pour vous informer en cas d'évènements touchant votre quartier.

Le dispositif de TELEALERTE permet de vous prévenir par téléphone fixe, portable ou par email. Il est gratuit pour les usagers et facultatif.

La société CII Industrielle a établi un listing des habitants à partir de l'annuaire téléphonique universel afin de constituer le fichier. Cependant, cette seule exploitation est insuffisante pour alerter efficacement tous les habitants.

Si vous le souhaitez, merci de compléter la demande de renseignements sur le feuillet joint et de l'adresser en mairie par tous moyens à votre convenance.

Chaque habitant dispose d'un droit de modification des informations le concernant et contenues dans le fichier. Ces informations restent confidentielles et ne pourront être utilisées à d'autres fins que celle de la mise en oeuvre de la TELEALERTE conformément aux dispositions législatives.

Dès la survenance d'un évènement majeur, nécessitant la mise en oeuvre d'une procédure de vigilance ou la gestion d'une situation de crise, la commune vous informe dans un délai très court en délivrant un message.

La commune doit savoir si chacun d'entre vous a bien reçu ce message d'alerte. Aussi, à la fin du message, il vous est demandé de confirmer la bonne réception de l'appel téléphonique ou de l'envoi de l'email. Il est donc impératif d'écouter ou de lire le message dans sa totalité et de suivre les préconisations qu'il peut éventuellement contenir.

L'efficacité du dispositif de TELEALERTE repose sur l'adhésion volontaire du plus grand nombre d'entre vous.

A LA RENCONTRE DE NOS QUARTIERS

- Les riverains du Chemin du Baumas ont été invités en Mairie suite à la sollicitation d'un administré sur l'éventuelle possibilité de bitumer cette voie communale. A une courte majorité, les riverains souhaitent conserver le chemin en l'état tout en demandant la poursuite d'un entretien régulier.
- Les riverains les plus proches d'un projet d'implantation d'une antenne TDF concernant les réseaux de téléphonie, ont été conviés le 1er juin 2016 à une réunion en mairie afin d'en débattre. Les riverains ont souhaité la non réalisation du projet compte tenu de la proximité des habitations et de la dévalorisation de leurs parcelles. Ce qui a été acté lors du conseil municipal du 21 juin 2016.
- Réunion d'information et de présentation aux riverains de la prochaine tranche de travaux (séparatif eaux usées, eaux pluviales) dans le village (Rue Emile Chazalon et Place du 14 juillet). Les habitants ont pu échanger avec l'entreprise chargée de la réalisation des travaux ainsi que le maître d'oeuvre.



*Julhet e avost : la beure a bòn gost.
(Juillet et août : la boisson a bon goût.)*